



CC du Val de Braye (Siren : 247200702)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Champrond
Arrondissement	Mamers
Département	Sarthe
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/12/1997
Date d'effet	24/12/1997

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Gérard CLEMENT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	72320 CHAMPROND
Téléphone	02 43 93 17 18
Fax	02 43 93 22 00
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	10 247
Densité moyenne	33,58

Périmètre

Nombre total de communes membres : 15

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
72	Berfay (217200328)	367
72	Champrond (217200575)	76
72	Courgenard (217201052)	487
72	Dollon (217201185)	1 545
72	Gréez-sur-Roc (217201441)	367
72	Lamnay (217201565)	970
72	Lavaré (217201581)	861
72	Melleray (217201938)	466
72	Montmirail (217202084)	416
72	Saint-Jean-des-Echelles (217202928)	265
72	Saint-Maixent (217202969)	757
72	Saint-Ulphace (217203223)	247
72	Semur-en-Vallon (217203330)	450
72	Valennes (217203660)	320
72	Vibraye (217203736)	2 653

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 14

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>la mise en place et la gestion d'un service d'assainissement non collectif : contrôle des systèmes d'assainissement autonome</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>la collecte et le traitement des déchets ménagers ou assimilés</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Sanitaires et social
- Action sociale <i>La gestion du Jardin des Sens proposée aux enfants de 0 à 3 ans résidant sur le territoire (à l'exclusion des garderies périscolaires), Le Relais Assistantes Maternelles, L'adhésion à des dispositifs en faveur des personnes ayant une problématique liée à l'emploi, L'adhésion au CLIC.</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>La CDC a compétence pour créer, aménager, entretenir et gérer des zones d'activités (Z.A) industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques d'intérêt communautaire. Sont reconnues d'intérêt communautaire : -les zones existantes au moment de l'approbation des présents statuts et ci-après listées : -la ZA du Plessis sur la commune de</i>

Lamnay -la ZA et la ZC du Bray sur la commune de Vibraye -les zones nouvelles réalisées après le 18 août 2006, lorsque le coût prévisionnel d investissement public, limité à l achat des terrains et aux travaux de VRD, est : -de 60 000 euros minimum pour les communes ayant une population inférieure ou égale à 300 habitants, -de 120 000 euros minimum pour les communes ayant une population comprise entre 301 et 1 000 habitants -de 180 000 euros minimum pour les communes ayant une population comprise entre 1 001 et 1 500 habitants -de 240 000 euros minimum pour les communes ayant une population supérieure à 1 500 habitants.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Au titre des actions de développement économique, sont reconnus d intérêt communautaire : -la création, l aménagement et la gestion de tout bâtiment à usage ou vocation économique (atelier ou usine relais, pépinière d entreprises, hôtel d entreprises) implanté sur les zones d activités économiques réalisées et gérées par la communauté de communes. -la création, l aménagement et la gestion de toute pépinière d entreprises et de tout incubateur d entreprises, situés à l extérieur des zones d activités réalisées et gérées par la communauté de communes.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

La CdC assure l aménagement et la gestion : -de la base de loisirs, -du parc résidentiel de loisirs. La CdC assure l animation de la base loisirs.

- Activités culturelles ou socioculturelles

La CdC contribue au développement de la formation musicale sur le territoire par l investissement et le fonctionnement relatifs à une école de musique dont le siège sera sur la CdC.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien de la voirie d intérêt communautaire Relèvent de la compétence communautaire les voies communales classées et goudronnées, à l exclusion de celles situées à l intérieur des agglomérations ou des hameaux (zones délimitées par les panneaux réglementaires « entrée », « sortie » d agglomération ou de hameau) . Sont exclus de la compétence communautaire : -le balayage, -le déneigement, le sablage, le salage par temps hivernal, -la création d aménagements paysagers, la plantation de végétaux et d arbres sans lien fonctionnel avec la voirie, -la création d espaces de jeux et/ou de repos sans lien fonctionnel avec la voirie, -les réseaux d assainissement, d eau, d électricité, de télécommunication.

Développement touristique

- Tourisme

La CDC contribue au développement de l'économie touristique, de loisirs. Ont en la matière, un caractère communautaire les sites et équipements touristiques, de loisirs, ouverts au public au moins 25 jours par an et gérés par des associations, ainsi que les structures d organisations du tourisme et des loisirs de la CdC. La CdC aide au fonctionnement de l'Office de Tourisme. La CdC n'exerce pas de compétence en matière de création ou de gestion de camping à l exception du terrain situé sur la base de loisirs communautaire. Etude et réalisation d'un schéma coordonné des sentiers de randonnées sur le territoire de la CdC.

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Dans le cadre de l inscription au schéma départemental, relève de la compétence communautaire la mise en place d un système d information géographique

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

Dans le cadre de l inscription au plan départemental, la CDC assure la création, l aménagement, l entretien et la gestion d une aire d accueil des gens du voyage.

- Autres

Transport collectif des enfants Relève de la compétence communautaire le transport collectif des enfants domiciliés ou scolarisés sur le territoire et âgés de 16 ans au plus, si une des trois conditions suivantes est vérifiée : 1.le transport permet, dans le cadre d activités scolaires ou tickets sports, la fréquentation et l usage des équipements situés sur la base de loisirs communautaire à Lavaré, 2.le transport permet aux enfants de participer aux activités prévues dans le cadre du ticket sport. Il assure le trajet domicile/Vibraye ou domicile/base de loisirs, et retour. 3.le transport permet aux enfants

d'assister aux concerts organisés à l'initiative de l'EMI (Ecole de Musique Intercommunale) sur le territoire, dans le cadre scolaire.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
72	SM de réalisation et de gestion pour l'élimination des ordures ménagères du Secteur Est de la Sarthe (SMIRGEOM du Secteur Est de la Sarthe) (257201376)	SM fermé	112 770
72	SM des Vallées de la Braye et de l'Anille (257202168)	SM fermé	20 480
72	SM du Pays du Perche Sarthois (257202424)	SM ouvert	86 260

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)